

*Affaires courantes*

Il y a aussi des députés indépendants. Et tous se disputent le droit de parole, ce qui est parfaitement légitime.

Je ne jouis plus de la même latitude que par le passé et, pour moi, les députés ont la préséance.

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** Le député a fait un rappel au Règlement, et je lui ai expliqué pourquoi je n'ai malheureusement pas pu lui donner la parole. Si le député veut discuter de la question avec ses collègues pour changer ma façon de procéder, libre à lui de le faire. J'insiste néanmoins pour accorder la priorité aux députés.

**M. Kindy:** J'invoque le Règlement.

**M. le Président:** J'accordera la parole au député s'il s'agit d'un nouveau rappel au Règlement, mais pas s'il veut intervenir sur le premier.

**M. Kindy:** Je n'ai pas pu exposer mes motifs.

**M. le Président:** Désolé. Je suis disposé à rencontrer le député à un autre moment pour discuter de ce point. Le député peut former une délégation de députés et venir me voir.

Pour le moment, je veux que tout le monde sache que je ne voulais froisser personne. Si nous ne pouvons pas faire des présentations à cause des exigences du moment, ce n'est pas par manque de respect pour qui que ce soit. Nous sommes ici à la Chambre des communes et, ici, ce sont les députés qui ont la préséance.

Dépôt de documents.

---

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

## PÉRIODE DES QUESTIONS

LE DOCUMENT AUQUEL LE PREMIER MINISTRE A FAIT  
ALLUSION

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, l'autre jour, j'ai promis au leader parlementaire de l'opposition officielle de déposer le document auquel le premier ministre faisait allusion à propos de la question sur le sénateur Hébert.

J'ai le regret d'informer le ministre que nous l'avons examiné, et que nous n'avons pas vu l'excuse, mais je déposerai ce document et il pourra l'examiner lui-même.

**M. Riis:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je demanderais des éclaircissements. Mon collègue, le leader parlementaire du gouvernement, nous a parlé hier d'une allusion aux anciens juges en chef de la Cour suprême faite à la Chambre par le premier ministre et a déclaré qu'il veillerait à ce que ce document soit déposé. Je suis curieux. A-t-il eu la possibilité de le faire, et sinon, pourrait-il le faire le plus rapidement possible?

**M. Andre:** Monsieur le Président, je me suis effectivement engagé à le faire. Je n'en ai pas encore eu le loisir. Je le ferai le plus rapidement possible.

\* \* \*

## DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'ASSOCIATION  
PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

**M. Bob Hicks (Scarborough-Est):** Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai le plaisir de déposer dans les deux langues officielles le dix-neuvième rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

\* \* \*

## SÉLECTION

QUARANTE-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ  
PERMANENT

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quarante-neuvième rapport du Comité de sélection.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du rapport plus tard aujourd'hui. Je demande que le greffier soit dispensé de lire le rapport.

Je dois dire aux députés que c'est le premier rapport qui n'est pas unanime, les 48 précédents l'ayant été. Il est présenté à la Chambre, mais avec dissidence. Toutefois, nous avons tous demandé au président de signaler un paragraphe aux députés. Voici le texte de ce paragraphe:

Votre comité est d'avis que les comités permanents comme tels devraient se réunir moins fréquemment, mais plus souvent en sous-comités afin de mieux utiliser le temps des députés.